



Compte rendu du Conseil Municipal du :		29 MARS 2012			
Date de la convocation :		15 MARS 2012			
Début de séance :		17H30	Fin de séance :	19H35	
Présents :	Mr Michel ROSA, Maire ; Messieurs Daniel Paillas, Lismon Lambert, Henri Bonnefoy, Michel Riquier, Michel Archange, Albert Jean, Madame Colette Riquier				
Procuration(s) :	/				
Absent(s) excusé(s) :	Madame Renée Fauque				
Absent(s) :	/				
Secrétaire de Séance :	Monsieur Daniel Paillas				
Conseillers en exercice :	9	Présents :	8	Votants :	8
Ordre du jour :	1	Approbation du Compte de Gestion 2011			
	2	Approbation des comptes administratifs 2011 Budget Commune			
	3	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 Budget Commune			
	4	Impôts locaux : vote des taux – exercice 2012			
	5	Fixation du produit attendu : année 2012			
	6	Subventions accordées aux associations locales			
	7	Approbation du budget 2012 de la Commune			
	8	Plan de contractualisation 2012/2014 : aide financière du Conseil Général de Vaucluse auprès de la Mairie de Saint Trinit			
	9	Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de Saint Trinit			
	10	APPROBATION DE L'URGENCE : agrandissement du local technique : choix du maître d'œuvre.			
	11	APPROBATION DE L'URGENCE : Instauration du droit de préemption urbain			
	12	APPROBATION DE L'URGENCE : Indemnités de gardiennage de l'église			
	13	Questions diverses			

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal quant à d'éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est donc approuvé.

1 | Approbation du Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion du Trésorier dressés pour l'exercice 2011, les écritures étant en conformité avec les comptes administratifs.

2 | Approbation des comptes administratifs 2011 Budget Commune

Le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2011.





3 Affection du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 Budget Commune

Le résultat de clôture 2011 est excédentaire pour les 2 sections.
Une partie du résultat du fonctionnement est reporté sur l'investissement pour pallier les restes à réaliser de 2011.

4 Impôts locaux : vote des taux – exercice 2012

Cette année encore, les taux des quatre taxes n'ont pas augmenté et reste donc à :
Taxe d'habitation : 10.21%
Taxe foncière bâtie : 6.00%
Taxe foncière non bâtie : 61.37%
CFE : 21.03€

5 Fixation du produit attendu : année 2012

Les sommes issues de la taxe des ordures ménagères dont le taux n'a pas augmenté seront inscrites en recette dans le budget de la commune afin de régler les factures présentées par le SIRTOM.

6 Subventions accordées aux associations locales

Comme les années précédentes, les membres du conseil ont décidé du montant et de l'attribution de subventions aux associations qui en ont fait la demande.
Certaines d'entre elles avaient déjà été votées lors des précédents conseils municipaux.

Les associations concernées sont :
Union centrale des sapeurs pompiers, Association départementale des comités communaux feux de forêts vaucluse, Association les écoles emala, Les restaurants du cœur, Emala, le comité des fêtes de Saint Trinit, association des cavaliers bleus, association Prélude, société de chasse.

Le montant total des subventions est de : 2 464.40€

7 Approbation du budget 2012 de la Commune

Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du conseil :
Section de fonctionnement s'élève à : 267 234.14€
Section d'investissement s'élève à : 370 942.00€
En conséquence, une délibération a été prise afin d'approuver le budget primitif.

8 Plan de contractualisation 2012/2014 : aide financière du Conseil Général de Vaucluse auprès de la Mairie de Saint Trinit

Le Département reconduit la contractualisation (aide départementale auprès des collectivités de Vaucluse) par voie d'avenants annuels successifs, sur les exercices 2012, 2013 et 2014. La mise en





œuvre de cette nouvelle phase contractuelle sous la forme de trois avenants annuels devrait permettre au Département de prendre en compte les conséquences de la réforme territoriale en cours.
La dotation de 2012 permettra le financement à 80% de trois opérations : la voirie, la borne incendie ainsi que du matériel informatique.

9 **Projet de parc éolien sur le territoire de la Commune de Saint Trinit**

Le conseil a émit un avis favorable de principe sur le projet de construction d'un parc éolien sur le territoire de la commune et autorise la société EDF EN France à installer des mâts de mesures sur des terrains situés aux lieux dits Les Mayetones.

10 **Approbation de l'urgence : Agrandissement du local technique : choix du maitre d'oeuvre**

APPROBATION DE L'URGENCE : Monsieur le Maire expose qu'il a rajouté un ordre du jour en date du 16 mars 2012 en vertu de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il expose que cette délibération inscrite alors à l'ordre du jour à un impératif afin de désigner un maitre d'œuvre pour l'opération « agrandissement du local technique municipal »
Le Conseil, à l'Unanimité,
SE PRONONCE sur l'urgence de ce dossier et
DECIDE de délibérer sur l'ordre du jour de la séance
Le conseil municipal a mandaté la SICA Habitat Rural en tant que maitre d'œuvre afin de porter le projet de l'agrandissement du local technique

11 **Approbation de l'urgence : Instauration du droit de préemption urbain**

APPROBATION DE L'URGENCE : Monsieur le Maire expose qu'il a rajouté un ordre du jour en date du 19 mars 2012 en vertu de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il expose que cette délibération inscrite alors à l'ordre du jour à un impératif afin d'instaurer le droit de préemption urbain
Le Conseil, à l'Unanimité,
SE PRONONCE sur l'urgence de ce dossier et
DECIDE de délibérer sur l'ordre du jour de la séance
Le conseil a donc décidé d'instituer le droit de préemption urbain sur tous les secteurs de la commune et donne délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière ; le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au dossier de POS conformément à l'article R.123-13.4 du CU.
Une copie de la délibération sera transmise aux personnes concernées.

12 **Approbation de l'urgence : Indemnités pour le gardiennage de l'Eglise**

APPROBATION DE L'URGENCE : Monsieur le Maire expose qu'il a rajouté un ordre du jour en date du 22 mars 2012 en vertu de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il expose que cette délibération inscrite alors à l'ordre du jour à un impératif afin de réactualiser la délibération du 18 mai 2000 instaurant l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale.
Le Conseil, à l'Unanimité,
SE PRONONCE sur l'urgence de ce dossier et





*DECIDE de délibérer sur l'ordre du jour de la séance.
L'assemblée a décidé de continuer à verser chaque année une indemnité.*

13 Questions diverses

Le plan de financement de l'agrandissement du cimetière présenté par le SMAEMV (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux) a été approuvé par le Conseil.

*Le Maire,
Michel ROSA,*

